

Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Société Mutuel Assurances SA
Assurance des soins dentaires (Dentaire plus)
(DPAMLI)

Votre couverture actuelle

Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA
Assurance des soins dentaires (Dentaire plus)
(DPGA02)

Nouvelle couverture proposée

Prestations:

Le catalogue des prestations de l'assurance Dentaire plus est identique auprès des deux sociétés.
Cependant, des différences au niveau de la prise en charge existent.

Une énumération non-exhaustive est présentée ci-dessous:

Dentaire plus (DPAMLI) – Classe 1

Dentaire plus (DPGA02) – Classe 1

Prise en charge

Soins dentaires

50% du montant facturé, max. Fr. 500.-/année civile

Soins dentaires

75% du montant facturé, max. Fr. 1000.- par année civile

Dentaire plus (DPAMLI) – Classe 3

Dentaire plus (DPGA02) – Classe 2

Prise en charge

Soins dentaires

75% du montant facturé, max. Fr. 2000.-/année civile

Soins dentaires

75% du montant facturé, max. Fr. 3000.- par année civile

Dentaire plus (DPAMLI) – Classe 5

Dentaire plus (DPGA02)

Prise en charge

Frais de laboratoire, en complément aux classes 1 à 3

75% du montant facturé, max. Fr. 1000.-/année civile

Frais de laboratoire

Ces frais font partie intégrante des prestations couvertes par les classes 1 et 2.